



CCAS

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LUCE  
LEGALEMENT CONVOQUE LE 07 AVRIL 2023  
S'EST REUNI LE 13 AVRIL 2023 A L'HOTEL DE VILLE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SOUS LA PRESIDENCE DE M. FLORENT GAUTHIER, PRESIDENT  
POUR LES DELIBERATIONS N°2023.00008 ET 2023.00013, MADAME JACQUELINE ROBBE A ETE  
DESIGNEE PRESIDENTE DE SEANCE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-14 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES

**ÉTAIENT PRESENTS**

M. Florent GAUTHIER (*sauf pour les délibérations n°2023.00008 et 2023.00013 conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales*), M. Jean-Michel SOCIER, Mme Jacqueline ROBBE, M. Farid KASMI, M. Albert TRÉPY, Mme Josiane POTTIER, Mme Anne-Marie BORDERON, Mme Michelle BELLANGER, Mme Michelle CRESPEAU, Mme Chantal ROCHERIEUX.

**ÉTAIENT ABSENTES EXCUSEES**

Mme Soumaya DARDABA, Mme Taous OUIDDIR.

**ÉTAIT ABSENT NON REPRESENTÉ :**

M. Florent GAUTHIER est sorti de la salle pour les délibérations n°2023.00008 et 2023.00013 conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Jacqueline ROBBE.

## ORDRE DU JOUR

---

La séance est ouverte à 17h05.

Compte-rendu des décisions du Président prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs en application de l'article R123-21 du Code Général de l'Action Sociale et des Familles  
Pas de décision prise depuis le dernier conseil d'administration.

### FINANCES

1 - Délibération n°2023.00007 : Budget principal CCAS - exercice 2022- compte de gestion - approbation : **adoptée à l'unanimité.**

2 - Délibération n°2023.00008 : Budget principal CCAS exercice 2022 - compte administratif - approbation : **adoptée à l'unanimité.**

3 - Délibération n°2023.00009 : Budget principal CCAS - exercice 2022 - affectation des résultats : **adoptée à l'unanimité.**

4 - Délibération n°2023.00010 : Exercice 2023 - fongibilité des crédits - approbation : **adoptée à l'unanimité.**

5 - Délibération n°2023.00011 : Exercice 2023 - budget primitif – adoption : **adoptée à l'unanimité.**

6 - Délibération n°2023.00012 : Budget annexe foyer (FPA) - exercice 2022 - compte de gestion - approbation : **adoptée à l'unanimité.**

7 - Délibération n°2023.00013 : Budget annexe foyer (FPA) - exercice 2022 - compte administratif - approbation : **adoptée à l'unanimité.**

8 - Délibération n°2023.00014 : Exercice 2023-CCAS - Reprise des résultats du budget annexe FPA suite à la dissolution : **adoptée à l'unanimité.**

9 - Délibération n°2023.00015 : Reprise des résultats du budget annexe de la Résidence autonomie Maurice Langlet suite à la dissolution et rattachement au budget principal du CCAS : **adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président à 17h52.

Lucé, le 20 AVR. 2023

**Florent GAUTHIER**  
Président



*En vertu de l'article L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute personne physique ou morale peut demander communication du compte administratif du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2022, du budget primitif de l'exercice 2023, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).*

Conformément à l'article L311-9 du Code des Relations entre le Public et l'Administration, la consultation peut se faire sur place auprès des services de l'Hôtel de Ville, 05 rue Jules Ferry, 28110 LUCÉ, Département d'Eure-Et-Loir, aux heures d'ouvertures au public. En cas de reprographes, les frais de reproduction seront à la charge du demandeur dans les limites fixées par la réglementation applicable.

Les demandes de communication peuvent également être présentées par courriel à l'adresse suivante : [mairie@ville-luce.fr](mailto:mairie@ville-luce.fr). Les documents demandés seront transmis gratuitement sur la boîte courriel fournie par l'expéditeur.

Certifié affiché du 21 AVR. 2023 au 22 JUIN 2023  
Certifié publié sur le site [www.luce.fr](http://www.luce.fr) Le 21 AVR. 2023  
Par délégation du Maire,  
Le Responsable des services de l'Administration Générale,  
Romair FOUASNON



